

**QUI PEUT M'ACCOMPAGNER,
ME CONSEILLER, M'ORIENTER
VERS des professionnels
QUI PRENDRONT EN COMPTE LES
DIFFICULTÉS DE mon enfant ?**

Où trouver des ressources ?



livret ressource petite enfance pour
les parents et les professionnels



SOMMAIRE

préambule p.2

QUI PEUT ÉCOUTER LES QUESTIONS DE MES PARENTS ? p.4

- Le centre de Dépistage, Diagnostic et Investigations AnteNatalEs (DDIANE) ·····
- Maison de Santé Protestante Bagatelle (MSPB) ·····
- Le service de PMI ·····
- La Cellule Ressource Handicap PMI ·····

QUI PEUT M'ACCOMPAGNER DANS MES DIFFICULTÉS ? p.6

- L'Hôpital des enfants ·····
- Les différents types de structures ·····

OÙ PUIS-JE ALLER POUR JOUER, RENCONTRER D'AUTRES ENFANTS, APPRENDRE, PARTICIPER À DES ACTIVITÉS SPORTIVES... p.14

- Les lieux d'accueil et de vie ·····
- Le RPE (Relais petite enfance) ·····
- Les lieux d'accueil enfant/parent (LAEP) ·····
- Les centres sociaux ·····
- L'école ·····
- Les vacances ·····

QUI PEUT SOUTENIR MES PARENTS, MES FRÈRES ET SŒURS ? MON ARRIVÉE A BOUSCULÉ LES HABITUDES FAMILIALES... p.19

- Les lieux d'écoute ·····
- Le répit et aide aux aidants ·····

QUI PEUT AIDER MES PARENTS ? p.22

- la MDPH (Maison des personnes en situation de handicap) ·····
- La Caisse d'Allocations Familiales ·····
- La Mutualité Sociale Agricole ·····

annexes p.24

glossaire p.24

définitions p.26

remerciements p.28



PRÉAMBULE

Ce livret a été élaboré par la commission technique inclusion handicap du Schéma Départemental de Services aux Familles qui travaille avec de nombreux partenaires afin de favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants présentant des difficultés particulières (maladies chroniques, handicap...).

Ce livret s'adresse :

- > Aux parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des difficultés liées à la santé afin qu'ils puissent bénéficier d'informations et d'un accompagnement qui leur permettront de repérer plus facilement les différents services
- > Aux professionnels d'accueil de la petite enfance et aux professionnels du soin qui ne savent pas toujours vers qui orienter les parents

Il identifie les personnes, les lieux qui peuvent être ressources pour les parents (lieux d'accueil et ou de prise en compte de leurs besoins ainsi que de ceux de leur enfant) mais aussi les lieux ressources pour les professionnels qui peuvent proposer leur compétence dans le champ du handicap.

Cette connaissance mutuelle permettra de créer des liens entre les professionnels petite enfance et les soignants pour accueillir au mieux cet enfant avec ses besoins spécifiques et accompagner ses parents au rythme qui est le leur.

J'ai des doutes... je m'interroge sur le développement de mon enfant.

Mon enfant ne parle pas... il a 2 ans, doit-il être vu par un professionnel ?

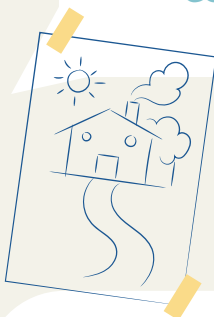
mon enfant ne me regarde pas dans les yeux quand je m'adresse à lui... l'assistante maternelle m'en parle aussi...





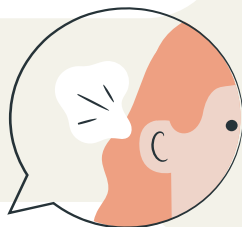
qui peut soutenir
ma famille,
mon enfant et
qui peut nous
guider, nous
écouter ?

**LES
PROFESSIONNELS
DE LA CRÈCHE
ME PARLENT
DE RETARD
PSYCHOMOTEUR,
QUE DOIS-JE EN
PENSER ?**



**MON ENFANT NE
MARCHÉ PAS COMME
LES AUTRES ENFANTS
DE SON ÂGE... DOIS-
JE CONSULTER ?**

???



est-ce que mon
enfant entend
bien ?

QUI PEUT ÉCOUTER LES QUESTIONS DE mes parents ?



Mon médecin (pédiatre, médecin généraliste, médecin de Protection maternelle et infantile PMI). Il est le premier interlocuteur pour évaluer mes difficultés et peut m'accompagner, ainsi que mes parents, vers d'autres professionnels du soin.

LE CENTRE DE DÉPISTAGE, DIAGNOSTIC ET INVESTIGATIONS ANTENATALES (DDIANE)

Le centre de Dépistage, Diagnostic et Investigations AnteNatalEs (DDIANE) propose des consultations pluridisciplinaires (*obstétriciens, échographistes, pédiatres, généticiens, psychologues, assistants sociaux*) pour donner un avis en cas de risque ou d'anomalie fœtale. Ce service est à disposition des médecins ou des couples.

HÔPITAL PELLEGRIN

Place Amélie Raba Léon - 33076 Bordeaux cédex / tél : 05.57.82.24.00

MAISON DE SANTÉ PROTESTANTE BAGATELLE (MSPB)

MSPB : MAISON DE SANTÉ PROTESTANTE BAGATELLE

203, route de Toulouse BP 50048 - 33401 Talence / tél : 05.57.12.34.56

LE SERVICE DE PMI

Le service de PMI est un service départemental de santé qui propose à l'ensemble de la population **des actions de prévention, de dépistage du handicap pour les enfants de 0 à 6 ans** ainsi que l'accompagnement des familles.

Ce service est **ouvert à tous, d'accès gratuit**, offre une expertise dans la connaissance du développement psychomoteur de l'enfant qui permet un accompagnement adapté de ma famille par plusieurs professionnels.

Mes parents peuvent faire appel à différents professionnels de PMI exerçant à proximité de notre maison :

- La sage-femme de PMI ou libérale peut se rendre à domicile ou nous recevoir en consultation
- La puéricultrice peut se rendre à domicile ou nous recevoir à l'une de ses consultations pour écouter et répondre aux préoccupations de mes parents sur ma santé.
- Le médecin de PMI peut nous recevoir en consultation et nous orienter si nécessaire pour une prise en charge spécialisée.
- La psychologue peut aussi nous rencontrer, être à l'écoute de mes difficultés et celles de ma famille et nous soutenir.

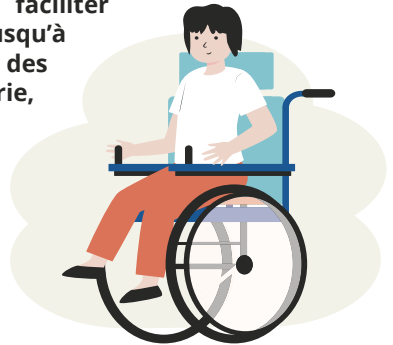


Site Gironde.fr pour retrouver les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

LA CELLULE RESSOURCE HANDICAP PMI

Cette cellule ressource handicap œuvre pour **faciliter l'accueil des enfants dès le plus jeune âge et jusqu'à 6 ans en situation de handicap ou présentant des maladies chroniques en crèche, halte-garderie, chez un assistant maternel ou à l'école.**

Un médecin et une puéricultrice référents handicap sont à l'écoute de mes parents et des professionnels d'accueil de la petite enfance (*établissements et assistants maternels*) pour co-construire mon projet d'accueil, accompagner et soutenir mon accueil dans la durée en facilitant les liens avec les partenaires qui me soignent.



Médecin de PMI référent handicap : s.loiseau@gironde.fr / tél : 06.17.56.78.63
Puéricultrice PMI référente handicap : v.labidoire@gironde.fr / tél : 06.17.56.78.76

Il est important de pouvoir consulter très tôt afin que je sois accompagné précocement et soutenu dans mon développement.

QUI PEUT *m'accompagner* DANS MES DIFFICULTÉS ?



Des professionnels médicaux et paramédicaux peuvent diagnostiquer et prendre en charge des enfants avec des problématiques de santé et/ou un retard dans le développement.

Les professionnels hospitaliers ont un niveau d'expertise important et sont sollicités soit directement par les parents, soit par un médecin, pour faire un bilan spécialisé. **Certaines consultations spécialisées peuvent se faire également en libéral, ou dans le secteur privé (clinique).**

Des pédopsychiatres sont également présents dans certains services afin de m'accompagner ainsi que ma famille. En outre, certains professionnels (*pédopsychiatres, orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs, infirmières puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants...*) travaillent en pluridisciplinarité dans des structures, permettant ainsi une coordination de mon parcours de vie et de soin

Les bilans sont réalisables sans orientation médicale ; mes parents peuvent se présenter directement lorsqu'ils sont inquiets sur mon développement. Ces structures sont en accès libre par mes parents s'ils le souhaitent, mais je peux aussi y être orienté par mon médecin traitant, pédiatre ou médecin de PMI.

Ce travail permet d'avoir un regard de plusieurs professionnels et des bilans complets afin d'obtenir un diagnostic le plus précis possible et de proposer des soins adaptés à chaque enfant en fonction de ses besoins propres à sa pathologie.

L'HÔPITAL DES ENFANTS

A l'Hôpital des enfants, toutes les spécialités de l'enfant sont représentées (un adressage par le médecin traitant ou de PMI est préférable).



CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES

Neuro-pédiatrie, urologie, gastro-entérologie, oncologie, hématologie, endocrinologie, pneumologie, génétique, etc...

CENTRALE DE GÉSTION DES RENDEZ-VOUS DE LA CONSULTATION PÉDIATRIQUE / CHU DE BORDEAUX

Groupe Hospitalier Pellegrin - Hôpital des Enfants
tel : 05.57.82.28.28 / allopedia@chu-bordeaux.fr

LES CAMSP (Centre d'actions médico sociales précoces)

En Gironde, il existe deux CAMSP : le CAMSP Polyvalent et le CAMSP audiology basés sur Bordeaux au niveau du CHU site de Pellegrin.

LE CAMSP POLYVALENT

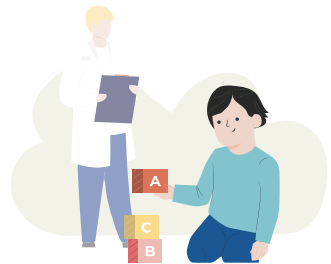
Il assure **le dépistage, le diagnostic et la prise en charge des bébés et des jeunes enfants jusqu'à 6 ans** présentant des **retards dans leur développement ou dans l'apparition du langage**, des **troubles psychologiques ou du comportement**, des **difficultés de relation au sein de la famille**.

Le CAMSP polyvalent est également un lieu d'accueil et d'écoute des parents dans leurs questions autour de l'enfant. Ils peuvent le contacter directement, sans l'intermédiaire d'un médecin ou d'un établissement.

Une équipe pluridisciplinaire de médecins (*neuropédiatre, pédopsychiatre, médecin physique de rééducation psychologues, orthophonistes, kinésithérapeutes, psychomotriciens, assistants sociaux*) propose des **évaluations** puis éventuellement des **prises en charge en séances individuelles ou groupales**. L'équipe soutient l'intégration de l'enfant dans les lieux d'accueil de la petite enfance et à l'école.

Selon le lieu d'habitation, les bilans et suivis se déroulent au CAMSP polyvalent à Bordeaux ou dans une des trois antennes. **Les rendez-vous médicaux sont réalisés à Bordeaux.**

L'équipe du CAMSP polyvalent assure le lien avec ma famille, mon médecin traitant, les services hospitaliers, le service de PMI et la cellule ressource handicap, si besoin, mon lieu de vie si nécessaire (*assistant maternel, crèche, école*) à la demande



de mes parents / représentants légaux, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dès que possible, les établissements d'éducation spécialisés si besoin aussi.

antennes

HÔPITAL DES ENFANTS/CHU PELLEGRIN

Place Amélie Raba Léon - 33076 Bordeaux Cedex

tél : 05.56.79.56.27 / camsp.polyvalent@chu-bordeaux.fr


marcheprime
11 RUE JACQUES BIECK,
33380 MARCHEPRIME


castelnaud
5 RUE DU STADE,
33480 CASTELNAU


libourne
70, RUE DES RÉAUX,
HÔPITAL GARDEROSE, BP199,
33505 LIBOURNE

LE CAMSP AUDIOLOGIE

Spécialisé pour les enfants de moins de 7 ans présentant une déficience auditive bilatérale permanente et résidant en Gironde, le CAMSP audiologie peut assurer mon suivi avec l'accord de mes parents en concertation avec l'Unité d'audiologie Infantile du CHU de Bordeaux qui m'aura reçu pour mon premier bilan auditif et une consultation médicale.

Le CAMSP audiologie assure mon suivi auditif et médical spécialisé et propose si besoin différents bilans d'évaluation : langagier, psychomoteur, psychoaffectif, cognitif et autres examens complémentaires grâce à la présence d'une équipe pluridisciplinaire. Il établit mon projet de soins et d'accompagnement individualisé, adapté et spécifique, évolutif, en concertation avec mes parents/représentants légaux.

Ce projet peut se mettre en place sans nécessité de notification de la MDPH :

- > *Soit au sein du CAMSP Audiologie à Bordeaux*
- > *Soit sur le site de Libourne selon mon lieu d'habitation*
- > *Soit avec la participation de professionnels libéraux spécialisés, en coordination.*

L'équipe du CAMSP audiologie assure le lien avec ma famille, mon médecin traitant, les services hospitaliers, le service de PMI et la cellule ressource handicap, si besoin, mon lieu de vie si nécessaire (*assistant maternel, crèche, école*) à la demande de mes parents / représentants légaux, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dès que possible, les établissements d'éducation spécialisés (CAL, CESDA, INJS).

Toutes les consultations médicales ont lieu sur le groupe hospitalier Pellegrin à Bordeaux.

antenne

CENTRE HOSPITALIER PELLEGRIN

Place Amélie Raba Léon - 33076 Bordeaux cédex

Bâtiment PQR, entrée 2, 1er étage

tél : 05.56.79.59.94 / audioenfant@chu-bordeaux.fr



libourne

HÔPITAL GARDEROSE - 70, RUE DES RÉAUX, 33505 LIBOURNE CÉDEX

tél : 0557254962 / antenne-campsp.audiologie@chu-bordeaux.fr

CENTRE EXPERT HANDICAP

Ce centre regroupe **un médecin généraliste, un dentiste spécialisé (pédo-dentiste), un infirmier coordonnateur et une secrétaire.**

Si un enfant (quel que soit son âge) présente des troubles de la santé qui l'empêche de réaliser des examens en ville ou dans un service classique, un bilan de santé complet (*clinique, biologique et radiologique si besoin*) peut y être fait. En effet, il est souvent difficile d'identifier des douleurs ou des troubles chez un enfant qui ne peut exprimer sa souffrance et qu'il est difficile d'examiner (*le toucher peut être compliqué, difficulté à ouvrir la bouche par incompréhension ou grande appréhension, mutisme...*).

Ainsi, le Centre Expert Handicap offre **un lieu dédié à la santé des enfants avec des troubles dans l'attention et dans la communication**, avec des professionnels formés et un plateau technique adapté.



MAISON DE SANTÉ PROTESTANTE BAGATELLE

203, route de Toulouse - 33401 Talence

Prise de rendez-vous : secretariat.ceh@mspb.com

**CENTRES DE RÉFÉRENCE ET DE COMPÉTENCE
MALADIES RARES EN NOUVELLE AQUITAINE**



www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

LES DIFFÉRENTS TYPES DE STRUCTURES

LES PLATEFORMES DE COORDINATION ET D'ORIENTATION (PCO)

Elles s'adressent à des enfants présentant des **Troubles du Neuro Développement** (troubles du spectre de l'Autisme, Troubles DYS-, retard global et syndrome d'hyperactivité avec déficit attentionnel).

Il existe une PCO en Gironde portée par l'Hôpital Charles Perrens, avec des associations supports.

Elle a pour mission d'effectuer un bilan du développement de l'enfant puis de nous orienter vers des professionnels de santé dont elle coordonne les soins.

Cette PCO est composée d'une équipe pluridisciplinaire : **un médecin pédopsychiatre, deux infirmières à mi-temps, et un coordinateur de parcours**. Des professionnels libéraux para-médicaux sont conventionnés avec cette PCO afin de réaliser bilans et prises en charge.

Les enfants âgés de 0 à 7 ans doivent être adressés, grâce à un formulaire, par un médecin. Le bilan pluridisciplinaire peut être mis en place dans le cadre d'un forfait, avec une possibilité d'accompagnement pendant 12 mois, voire 18 mois si un dossier MDPH est initié.



pco-tnd33@ch-perrens.fr
handicap.gouv.fr

UAJE (Unité ambulatoire du jeune enfant)

L'Unité Ambulatoire Jeunes Enfants (UAJE) est une unité assurant des **consultations et des prises en soins pour les enfants de 0 à 3 ans**.

Elle a pour mission de **prévenir, dépister et traiter les manifestations de souffrance du jeune enfant (troubles du sommeil, de l'alimentation, des interactions)** ainsi que les **difficultés du développement**. Elle assure également le suivi des parents.



246 avenue du général Charles de Gaulle - 33290 Blanquefort
tél : 05 56 35 20 34

CMPE « LA COCCINELLE »
(Centre médico psychologique petite enfance)

Il a pour mission **la prévention, le dépistage et le soins précoce auprès des femmes enceintes, futurs parents, des jeunes enfants de 0 à 30 mois.**

Il s'adresse aux jeunes enfants présentant des troubles du développement psycho-affectif (*troubles relationnels, de comportement, alimentaires, sommeil...*) et assure un soutien à la parentalité.

Une équipe pluridisciplinaire (*pédopsychiatres, orthophonistes, psychologues, psychomotriciens, infirmiers, éducateurs spécialisés, assistants sociaux*) évalue les difficultés de l'enfant et propose une prise en charge.



CMPEA (Centre médico psychologique de l'enfant et de l'adolescent)

Ces unités s'adressent aux enfants de 3 à 12 ans présentant des troubles à expressions variées.

L'accès à ces services est sectorisé et dépend du lieu du domicile.

SECRETARIAT PÔLE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT
24, avenue Hubert Dubedout - 33150 Cenon / tél : 05 56 40 20 68

CSMI (Centre de santé Mentale Infantile), CMPI (Centre Médico-Psychologique Infantile), CMPEA (Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents)

Ils ont pour mission d'**accompagner les enfants présentant des troubles psychologiques, des difficultés de communication, des troubles du comportement, un retard dans leurs acquisitions et notamment un retard de langage.**

Ils peuvent être reçus en consultation et accompagnés par une équipe pluridisciplinaire.

L'accès à ces services est sectorisé et dépend du lieu de notre domicile.

CMPP (CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE)

Centre de soins, de diagnostics et de prises en charge par une équipe pluridisciplinaire et rattaché à un service de pédopsychiatrie, **ils proposent des soins pour les enfants de 0 à 18 ans présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement.**

Si mes parents ont des difficultés pour accéder à ces structures, il est important qu'ils contactent le médecin qui m'accompagne.

CENTRE DE RESSOURCE AUTISME

Une équipe pluridisciplinaire accueille les enfants présentant des troubles du neuro développement (TND) : **elle assure le diagnostic, l'évaluation, et préconise une prise en charge en lien avec les dispositifs de soins de proximité.**



CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS

121, rue de la Béchade - 33076 Bordeaux Cédex / tél : 05/56/56/67/19

Les professionnels du soin prennent en charge l'enfant afin de le soutenir dans son développement psychomoteur. Les prises en charge peuvent être individuelles ou par groupe.

ÉQUIPE RELAIS HANDICAPS RARES (ERHR)

L'ERHR **soutient, conseille les parents et les aidants des personnes en situation d'handicap rare à tous les âges, sans condition d'accès et gratuitement.** Elle est un appui pour l'évaluation des besoins et pour co-construire des réponses sur mesure en mobilisant son réseau et en participant au développement des savoir-faire des différents intervenants dans le parcours de la personne.

ÉQUIPE RELAIS HANDICAPS RARES NOUVELLE-AQUITAINE

Site de Bordeaux - 156 boulevard Wilson - 33000 Bordeaux Cédex

tél : 05/47/50/06/60

nouvelleaquitaine.erhr.fr



À PROPOS DE LA COORDINATION...

Il est primordial qu'un professionnel (*médecin ou autre professionnel du soin*) **puisse coordonner mes soins et penser mon parcours, mon projet et soutenir ma famille dans ses différents besoins.** Cette coordination permet à mes parents de pouvoir se reposer sur un professionnel, ou sur une équipe, constituant un filet de sécurité qui rassure, soutient mais n'enserme pas.

Mon parent est maître de ses choix me concernant en ayant un avis éclairé et concerté des professionnels qui m'accompagnent.

Le fait de dégager mon parent de ce rôle de coordinateur pour moi lui permet de vivre comme tout parent et d'expérimenter son rôle de parent comme il le souhaite, tout en sachant qu'il peut s'appuyer sur des professionnels bien identifiés et en lien.

Le travail en réseau est nécessaire pour soutenir les familles, le maillage territorial important pour penser nos parcours de vie fluides jusqu'à l'âge adulte.

OÙ PUIS-JE ALLER POUR JOUER, RENCONTRER D'AUTRES *enfants*, APPRENDRE, PARTICIPER À DES ACTIVITÉS SPORTIVES...

... PARCE QUE MES PARENTS ONT BESOIN DE TRAVAILLER, DE PRENDRE DU REcul...MES PARENTS AVAIENT CE PROJET AVANT MA NAISSANCE...



Tout enfant en situation de handicap a sa place dans tous ces lieux de vie, le projet d'accueil individualisé (PAI) permet de préparer l'accueil en fonction des besoins de l'enfant.

LES LIEUX D'ACCUEIL ET DE VIE

L'ACCUEIL COLLECTIF : LES CRÈCHES (MULTI-ACCUEIL),
LES MICRO-CRÈCHES, LES CRÈCHES FAMILIALES *(cf définitions)*

Tous ces établissements définissent dans leur projet d'établissement les modalités à mettre en œuvre pour accueillir un enfant en situation de handicap ou présentant une maladie chronique. Ils proposent un accueil de quelques heures à plusieurs jours par semaine.

Les inscriptions se font selon les communes auprès de la mairie ou du service petite enfance voire auprès de la directrice de l'établissement selon les situations.

La CAF soutient financièrement tous ces établissements afin de permettre à mes parents de bénéficier d'une réponse d'accueil au plus près de leurs besoins.

Les multi accueils proposant un projet spécifique d'accueil d'enfants en situation de handicap.

Tous les établissements de la petite enfance peuvent accueillir des enfants présentant des besoins de santé particuliers.

Certains établissements ont mis en œuvre un projet d'accueil particulier pour nous accueillir parmi les autres enfants avec un nombre de places qui nous sont dédiées ; il s'agit de **favoriser la mixité et de familiariser aux différences tous les enfants dès le plus jeune âge.**

LE JARDIN D'HORTENSE ET LA CABANE DE GUSTAVE

qui proposent soit un accueil collectif (en crèche), soit un accueil familial (chez une assistante maternelle)

140, rue Hortense - 33100 Bordeaux

tél : 05.56.67.87.06 / apimiasso@orange.fr

MILLE COULEURS

74 bis, Rue Mondenard - 33000 Bordeaux / tél : 05.32.09.15.96

NUAGE BLEU

3, rue Samuel Kirsz-résidence Québec - 33300 Bordeaux

tél : 05.56.50.37.11

LA MAISON DE PIERRE

1, rue Marceau - 33700 Mérignac

tél : 05.56.34.87.92 / lamaisondepierre@neuf.fr

L'ACCUEIL INDIVIDUEL : L'ASSISTANT MATERNEL

Il s'agit d'un accueil plus individualisé où mes parents peuvent employer un assistant maternel agréé ; celui-ci peut **m'accueillir à son domicile avec un maximum de 4 enfants ou en Maison d'Assistant Maternel (MAM)**. Une MAM est un regroupement d'assistants maternels dans un local qui leur permet d'exercer leur métier en commun.

Un contrat est signé entre mes parents employeurs et l'assistant maternel.

La Cellule Ressource Handicap de la PMI peut aider mes parents à préparer mon arrivée à la crèche ou chez l'assistant maternel soutenue par les professionnels de PMI de proximité.

Mes parents peuvent s'adresser au **Relais petite enfance (RPE) ou au service de PMI** qui les aidera à rechercher un assistant maternel.



LA GARDE À DOMICILE

Mes parents peuvent recruter une employée de maison qui va me garder à mon domicile. Plusieurs parents peuvent se regrouper pour employer une même personne afin de partager les frais (*garde partagée*).

LE RPE (RELAIS PETITE ENFANCE)

Il est animé par un animateur professionnel de la petite enfance, il accueille, informe mes parents sur l'ensemble des établissements et services existants sur notre commune



C'est un lieu ressource pour :

- **Les assistants maternels agréés (droits et devoirs, temps de création et de réflexion)**
- **Les candidates à l'agrément**
- **Les parents (disponibilité des assistants maternels, droits, devoirs des parents employeurs)**

L'animateur, par les rencontres et les échanges entre professionnels qu'il suscite, contribue à l'amélioration de la qualité de nos accueils.

Des temps de rencontres sont aussi proposés pour nous où nous pouvons jouer, manipuler, créer, partager et évoluer dans un cadre sécurisant et contenant en présence de nos assistants maternels.



monenfant.fr/web/guest/le-coin-des-parents-/rubrique-6
monenfant.fr/web/guest/alsh-%C3%A0-la-maison-enfants-en-situation-de-handicap

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS (LAEP)

Ce sont des **lieux gratuits** où nous sommes accueillis parents et enfants pour vivre ensemble un moment de jeux et d'échanges avec d'autres parents, d'autres enfants. Mon parent reste avec moi et on y vient sans inscription préalable, sans rendez-vous, sans identité à décliner ; on peut y arriver quand on veut et rester le temps que l'on veut. Deux professionnels de l'accueil sont présents dans un cadre bienveillant.



monenfant.fr

LES CENTRES SOCIAUX

Les structures d'animation de la vie sociales (*les centres sociaux, espaces de vie sociale*) ont un projet parentalité et développent des actions dans le champ de la périnatalité et en direction du jeune enfant. Ils peuvent aussi écouter, accompagner, informer, orienter mes parents dans leurs démarches (accès aux droits, accompagnement social).

Mes parents peuvent aussi y trouver leur place en proposant des activités où ils peuvent se retrouver entre eux, ou avec les enfants.



L'ÉCOLE

Le droit à ma scolarisation est garanti par la loi du 11 février 2005.

Je suis inscrit à l'école de mon quartier comme tous les autres enfants en déposant un dossier à la mairie de ma commune.



L'équipe pédagogique et éducative se mobilise autour de l'évaluation de mes besoins spécifiques avec le concours de l'enseignant référent afin de construire avec mes parents mon projet personnalisé de scolarisation (PPS) qui sera validé par la MDPH.

Mon PPS est mis en œuvre au sein de l'école et évalué régulièrement par l'équipe de suivi de scolarisation réunissant mes parents, mon enseignant et les professionnels de santé qui me soignent.

Dans le cadre du service public de l'école inclusive créé en juin 2019, **des PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) ont été créés afin de soutenir notre scolarité.**

Une cellule d'écoute des familles, ouverte depuis juin 2019 24h/24, peut-être sollicitée par mes parents.

Un enseignant référent autisme se met à disposition de mon enseignant pour le soutenir dans l'aménagement de sa pédagogie.



**dseden33.pr-autisme@ac-bordeaux.fr / ecoleinclusive33@ac-bordeaux.fr
tél : 05.56.56.37.83**

LES VACANCES

RÉCRÉAMIX 33

Récréamix 33 propose un ensemble de services facilitant **l'accès aux loisirs pour les enfants et jeunes girondins en situation de handicap âgés de 3 à 18 ans**. Récréamix 33 intervient auprès des centres de loisirs, accueils périscolaires, clubs sportifs, associations proposant des loisirs. Ils peuvent être contactés par ma famille, les professionnels des accueils de loisirs, des professionnels de santé et du médicosocial.



 julie.baumgarten@adiaph.fr / contact@recreamix33.fr / www.recreamix.fr

LE RÉSEAU PASSERELLES

La CAF finance le réseau passerelles dans le cadre du droit au répit.

Des séjours peuvent être proposés à mes parents, l'équipe d'animation s'occupe de moi pendant la journée en me proposant des activités ce qui permet à mes parents d'avoir du temps pour eux. La CAF favorise ces projets de départ en vacances par différentes aides financières.

 caf.fr

LA FÉDÉRATION LOISIRS PLURIELS

La fédération loisirs pluriels propose aux parents de **vivre un moment de détente et de répit dans un environnement adapté.**

- > *Soit lors de séjours à la carte : une équipe du réseau passerelle peut préparer notre séjour.*
- > *Soit lors de séjours familiaux : sur des sites où une équipe de professionnels est présente pour s'occuper de moi et de mes frères et sœurs.*

 reseau@loisirs-pluriel.com / **tél : 02.99.09.02.36**

ASSOCIATION « MYA L'ABEILLE »

« Mya l'abeille », propose deux types d'activités : **des activités de loisirs, sportives et/ou motrices adaptées** pour les enfants à besoins spécifiques, et **des ateliers inclusifs** ouverts à tous sur des thématiques artistiques, de bien-être et de jeux ludiques et sensoriels.

 mylene.ciprien@yahoo.fr / myalabeille19@gmail.com / **tél : 06.81.06.93.63**

QUI PEUT *soutenir* MES PARENTS, MES FRÈRES ET SŒURS ?



MON ARRIVÉE A BOUSCULÉ LES HABITUDES FAMILIALES...

LES LIEUX D'ÉCOUTE

L'ARPE : LIEU D'AIDE À LA RELATION PARENT ENFANT

L'équipe de l'ARPE (*éducateur spécialisé, assistant social, psychologue*) propose écoute, aide et soutien pour moi, mes parents, mes frères et sœurs, mes proches rencontrant toute forme de difficultés relationnelles

Les entretiens sont individuels ou familiaux confidentiels, gratuits et sur démarche volontaire.

L'ARPE accompagne aussi des professionnels et des équipes de l'enfance et de la famille, des institutions sociales et scolaires et du tissu associatif, dans leurs démarches de formation par une aide et un soutien dans les pratiques professionnelles et par des interventions ponctuelles sur des thèmes liés à la parentalité ou l'éducation (*groupe de parole de parents...*).

lieux d'écoute sur rendez-vous


haute gironde

ST CIERS S/GIRONDE
ET ETAULIER
2 mercredis par mois


libourmais

LIBOURNE ET CASTILLON
LA BATAILLE
2 mercredis par mois


sud gironde

VERDELAIS, BAZAS
ET CAPTIEUX
2 mercredis par mois


bordeaux

62, RUE DE BELFORT, 33000 BORDEAUX
TÉL : 05/56/94/34/34
Du lundi au Vendredi

**CENTRE PSYCHANALYTIQUE DE CONSULTATIONS
ET DE THÉRAPIE AQUITAINE(CPCT)**

MAISON CANTONALE

42 bis rue de Nuits - 33000 BORDEAUX / tél : 06.85.71.71.77

CELLULE D'ACCUEIL TRISOMIE 21

TRISOMIE 21 GIRONDE

70, avenue des Pyrénées - 33140 Villenave d'Ornon / tél : 05.57.99.09.80

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS

Les associations de parents se constituent le plus souvent autour d'un handicap particulier et peuvent apporter leur soutien : **écoute, partage d'expérience, accompagnement, « bonnes adresses ».**

Pour information : Le collectif handicap rassemble de manière informelle et depuis fin 2017 des associations, réseaux et organismes désireux de favoriser l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap par des actions de sensibilisation et le soutien d'initiatives s'inscrivant dans cette démarche. Depuis février 2020, le collectif Handicap s'est constitué en association, dont le pouvoir d'agir et la co-construction sont les maîtres-mots (cf p.21).



www.mdp33.fr/listes-des-associations.html

CENTRE PAPILLON

127, avenue Emile Counord Bat A, apt 5 - 33300 Bordeaux
tél : 09.82.27.95.31

L'INSTITUT DE LA PARENTALITÉ

7 avenue de Libération - 33270 Floirac / tél : 07.69.09.90.73

LE RÉPIT ET AIDE AUX AIDANTS

LIEUX DE RÉPIT

L'association Collectif Handicap ! rassemble des associations, réseaux et organismes désireux de favoriser l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap. Elle s'est donnée pour but de **participer à la recherche et à la mise en œuvre de solutions de répit**, proposant un soutien aux parents, dans une démarche associant personnes accompagnées, aidants familiaux, professionnels et bénévoles.

Elle a ainsi créé et mis en œuvre un dispositif appelé **La Calmie** qui accueille des groupes d'enfants et d'adolescents, âgés de 3 à 20 ans, les samedis et quelques jours en semaine sur les périodes de vacances scolaires, dans le but d'offrir des temps de répit aux familles.

 collectif.handicap@yahoo.com

AIDES AUX AIDANTS

L'association française des aidants définit **l'aidant familial** comme : « *la personne non salariée de la personne dépendante, qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment : nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques, etc* ».

Pour mes parents il est parfois difficile de comprendre que cette parentalité est particulière et qu'**en plus d'être mon parent, il est aussi mon aidant**.

Il existe des solutions qui peuvent soulager... quand mes parents sont sans aucune solution d'accueil pour moi...quand je suis accueilli à temps partiel à l'école ou en établissement... quand mes parents recherchent un mode d'accueil pendant leur temps de travail...

Le congé de proche aidant et/ou le congé de présence parentale peuvent être aussi envisagés par mes parents.

URGENCE RÉPIT

0 805 035 800, du lundi au vendredi de 9h à 17h (Numéro d'Appel Gratuit)

www.grandir-ensemble.com/covid-19-formulaire-de-demande

Les congés : www.grandir-ensemble.com / www.mdp33.fr

Un conseil avisé : ne pas attendre que le besoin de répit soit trop important pour se renseigner ou engager des démarches !

QUI PEUT *aider* MES PARENTS ?

DROITS ET PRESTATIONS



LA MDPH (MAISON DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP)

C'est par la MDPH que les personnes en situation de handicap et leur famille peuvent avoir accès aux droits et prestations prévues par la loi pour compenser le handicap.

La MDPH a une mission d'accueil, d'information, d'écoute et de conseil des personnes et de leur famille. Elle est à la disposition des familles dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution. Elle doit aussi sensibiliser les citoyens au handicap.

Un accueil de proximité est assuré dans les 9 pôles de solidarité du Département (sauf à Bordeaux, à la Cité municipale).

La MDPH est chargée de répondre aux besoins de la personne et de sa famille du fait du handicap. Après avoir évalué la situation en équipe pluridisciplinaire et déterminé un taux d'incapacité, **elle propose des mesures de compensation** en tenant compte des besoins et des attentes de la famille.

C'est **une commission (la CDAPH)** qui prend les décisions d'attribution de prestations et d'orientation vers des établissements ou services spécialisés, ou l'école.

- > *Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et si besoin un complément à l'AEEH ;*
- > *cartes Mobilité Inclusion (Priorité, Invalidité, Stationnement) ;*
- > *Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;*
- > *mesures d'accompagnement scolaire (comme l'attribution d'un.e AESH ou l'orientation vers un dispositif ULIS) ;*
- > *orientation vers un service (comme un SESSAD) ou un établissement médico-social spécialisé.*

Ma famille peut aussi avoir des besoins spécifiques en matière d'aide sociale : aides financières, soutien pour le dossier MDPH, et autres.

Des assistants sociaux peuvent être rencontrés dans **les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)** au plus près des familles.

MDPH 33

Esplanade Charles De Gaulle, CS 51914 - 33074 BORDEAUX CEDEX

Du lundi au jeudi de 9 h à 17h 15, vendredi : de 9 h à 16h30

Accueil du public (et dépôt d'un dossier de demande) : dans l'un des 9 pôles de solidarité du département (sauf immeuble Egalité, Bordeaux)

tél. : 05.56.99.66.99 / www.mdp33.fr

Gironde.fr

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caf de la Gironde, au travers de sa politique familiale, **favorise la continuité des réponses susceptibles de soutenir mes parents tout au long de mon parcours de vie, dans une logique de « zéro refus », et de leur apporter une réponse d'accueil au plus près de leurs besoins.**



À ce titre, elle incite et accompagne l'accueil de tous les enfants dans les structures et services d'accueil qu'elle finance sur le territoire Girondin.

La Caf va au-devant des familles dès qu'elles sont confrontées à des événements susceptibles de les fragiliser dans les domaines de la parentalité, du logement et de l'insertion.

Cette action préventive et proactive consiste à **nous aider à accéder à nos droits, à nous soutenir dans des choix de vie et dans nos démarches en nous laissant notre pouvoir d'agir.**

En fonction de nos besoins et de notre autonomie, des interventions sociales peuvent être ponctuelles sous formes d'informations et conseils.

Elles peuvent se traduire par de **l'accompagnement social dans la durée.**



monenfant.fr

www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-gironde/accueil

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

La MSA accompagne les familles vers l'accès aux vacances et aux loisirs grâce à des aides financières spécifiques et/ou l'accompagnement par un travailleur social.



dispositifs_vacances.blf@msa33.msa.fr

ANNEXES



Livret PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

› www.gironde.fr/sites/default/files/2018-05/livret-pai.pdf

Brochure Mode d'accueil

› www.gironde.fr/sites/default/files/2019-11/Brochure-mode_garde_enfant.pdf

GLOSSAIRE

DES PROFESSIONNELS DU MÉDICO-SOCIAL

Le pédiatre

C'est un médecin spécialiste de l'enfant : il contribue à l'évaluation du développement global de l'enfant, au diagnostic et au traitement des pathologies entravant le développement de l'enfant. Il peut prescrire des avis médicaux complémentaires, des examens complémentaires, des bilans et rééducations et/ou des traitements médicamenteux. Il participe au travail multi disciplinaire dans les aspects matériels et humains propres à sa spécialité.

Le Médecin Physique et de Réadaptation (MPR)

Il intervient dans l'évaluation et le traitement des déficiences particulièrement motrices et orthopédiques. Il est aussi impliqué dans la prise en charge des déficiences de communication et de la relation en lien avec les différents intervenants de l'équipe. Il participe au travail multidisciplinaire dans les aspects matériels et humains propres à sa spécialité.

Le Pédopsychiatre

Médecin spécialiste de la psychiatrie du nourrisson et de l'enfant, il évalue, diagnostique et prend en charge les difficultés psycho-affectives, développementales et les troubles psychopathologiques de la petite enfance. Il accompagne également la construction de la parentalité dans la création du lien à l'enfant. Il peut prescrire des bilans complémentaires nécessaires à la mise en œuvre d'un projet de soin individualisé et spécifique à l'enfant. Il participe au travail multidisciplinaire dans les aspects matériels et humains propres à sa spécialité.

Le Psychologue

Le psychologue est un professionnel spécialisé dans la compréhension et l'accompagnement des personnes enfants et/ou adultes qui présentent un mal-être, des difficultés psychologiques ou des troubles psychiques.

L'infirmière Puéricultrice

L'infirmière puéricultrice est une professionnelle de santé qui exerce des activités de soin et d'éducation dans les établissements de santé accueillant des enfants de la naissance à l'adolescence, dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies, micro crèches) et dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de sa famille (PMI). Elle prend soin des enfants dans une approche globale pour maintenir, restaurer et promouvoir leur santé, dispense des soins de continuité de la vie et des soins techniques en cas d'altération de la santé, favorise l'autonomie, la socialisation et contribue à l'éveil culturel et artistique de l'enfant ainsi qu'à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans tous les lieux de vie des enfants.

L'orthophoniste

C'est un professionnel de santé de la rééducation qui s'attache à prévenir, évaluer et traiter les troubles de la communication liés à la voix, à la parole, ainsi qu'au langage écrit et oral.

Le kinésithérapeute

C'est un professionnel de santé de la rééducation qui prend en charge des enfants, ou adultes. Il évalue et ré-éduque les troubles de l'organisation dans le domaine de la motricité, globale et fine, des postures et du déplacement, tout en veillant aux problèmes orthopédiques qui pourraient y être associés. Il accompagne la famille, et les partenaires intervenant auprès de l'enfant (crèche, assistante maternelle, école) dans le portage, l'habillage, les installations autour du repas, l'adaptation à l'appareillage et le transport afin de faciliter son quotidien.

Le psychomotricien

C'est un professionnel de santé qui permet à l'enfant de progresser dans la perception de son schéma corporel et dans la maîtrise de ses mouvements. L'objectif des séances de psychomotricité est de trouver une relation harmonieuse entre le corps et le psychisme et se mettre en lien avec ses émotions. L'enfant va ainsi pouvoir développer motricité globale, motricité fine, communication verbale et non verbale et relations aux autres.

L'orthoptiste

C'est un professionnel de santé dont le rôle est de dépister et de traiter les troubles fonctionnels de la vision binoculaire et de la motricité oculaire. Il travaille en collaboration avec un médecin ophtalmologue.

L'ergothérapeute

C'est un professionnel de santé qui peut être sollicité pour tout problème réduisant les capacités d'une personne pour effectuer des soins personnels, pour se déplacer, communiquer, se divertir, travailler ou encore étudier. Il travaille sur l'autonomie au quotidien, en passant par l'apprentissage, un travail relationnel et psychologique, et en adaptant l'environnement de vie de l'enfant. Ce thérapeute vient souvent en complément du kinésithérapeute : la kinésithérapie développe les capacités de l'enfant, l'ergothérapie permet de les utiliser.

L'éducatrice de jeunes enfants

L'éducatrice de jeunes enfants est une professionnelle du travail social. Elle exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Elle accompagne des jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille. Elle contribue au bien-être, à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant de la naissance à 7 ans, au sein du groupe et dans son environnement. Son intervention vise à favoriser un développement global et harmonieux ; en créant un environnement bienveillant, riche et motivant, elle permet l'expression des capacités motrices, affectives, cognitives, sensorielles et langagières de l'enfant. Elle contribue ainsi à leur éveil, à leur socialisation et à leur inclusion sociale.

L'assistant de service social

Il accompagne les parents ou représentants légaux dans la mise en œuvre du projet de soins et/ou d'accompagnement social, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire et les partenaires extérieurs. Il écoute/soutient les démarches, facilite l'accès aux droits pour les parents (assurance maladie, prestations CAF/MSA...). Il peut soutenir la recherche de structures (établissement médico-social, crèche...), aider à la constitution de dossiers administratifs (MDPH, CAF, CPAM...) et orienter vers des organismes compétents. Le conseiller en économie sociale et familiale peut aussi travailler en lien avec l'assistant de service social.

L'éducateur spécialisé

L'éducateur spécialisé est un travailleur social qui participe à l'éducation d'enfants et d'adolescents en situation de handicap. Il soutient aussi des adultes présentant des déficiences physiques et/ou psychiques pour les aider à retrouver de l'autonomie.

DÉFINITIONS

Un multi-accueil est un établissement d'accueil du jeune enfant pouvant accueillir un minimum de 11 enfants. Il propose à la fois de l'accueil régulier mais également de l'accueil occasionnel.

Une micro-crèche est un établissement d'accueil du jeune enfant pouvant accueillir un maximum de 12 enfants.

Une crèche familiale ou service d'accueil familial est un établissement d'accueil du jeune enfant employant des assistantes maternelles agréées qui accueillent à leur domicile jusqu'à 4 enfants maximum, généralement âgés de moins de quatre ans.

CMG : Le montant maximal du complément de libre choix du mode de garde (Cmg) est revalorisé de 30 % pour les familles ayant un enfant bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh). Pour en savoir plus :

› mon-enfant.fr/enfant-en-situation-de-handicap-augmentation-du-cmg

L'Aeeh (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) vous aide dans l'éducation et les soins à apporter à votre enfant handicapé. Pour connaître les conditions d'attribution, la durée de versement et les montants :

› www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/l-allocation-d-education-de-l-enfant-handicape-aeeh

L'Ajpp (Allocation journalière de présence parentale) est une prestation qui peut vous être versée pour vous occuper de votre enfant gravement malade, accidenté ou handicapé. Pour connaître les conditions d'attribution, la durée de versement et les montants :

› www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/l-allocation-journaliere-de-presence-parentale-ajpp

La Prestation Partagée d'Éducation de l'Enfant. Dès votre premier enfant et pour chaque nouvel enfant, vous pouvez bénéficier de la PreParE si vous avez cessé ou réduit votre activité professionnelle pour élever votre ou vos enfant(s).

› www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/la-prestation-partagee-d-education-de-l-enfant-prepare

Congés de présence parentale : Le congé de présence parentale permet au salarié de s'occuper d'un enfant à charge dont l'état de santé nécessite une présence soutenue et des soins contraignants. Le salarié bénéficie d'une réserve de jours de congés, qu'il utilise en fonction de ses besoins.

› www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15132

Congés proche aidant : Depuis le 30 septembre 2020, le congé qui permet à un salarié résidant en France d'arrêter son activité professionnelle pour accompagner un membre de sa famille est indemnisé. Cette aide financière est versée par la CAF.

› www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16920

› www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/solidarite-et-insertion/l-allocation-journaliere-du-proche-aidant-ajpa

Les pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Ces pôles permettent de prévenir les ruptures de parcours, à tout âge, en organisant un accompagnement adapté aux besoins des personnes, quel que soit leur handicap, par la mobilisation collective des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux exerçant sur un territoire, aussi bien en établissement qu'en libéral. Il s'agit d'un dispositif souple, adaptable et innovant qui permet d'apporter une réponse ajustée aux besoins les plus complexes, en proposant aux personnes des plans d'interventions individualisées qui exigent la coordination d'une pluralité de professionnels dans une visée inclusive.

REMERCIEMENTS

Ce livret a été élaboré par la commission technique inclusion handicap du Schéma Départemental de Services aux Familles.

Elle est composée :

- **D'associations de parents**
- **De professionnels du CAMSP polyvalent et d'audiologie du CHU de Bordeaux**
- **D'un représentant de la MDPH**
- **De directrices de crèches proposant un projet particulier d'accueil de jeunes enfants en situation de handicap**
- **D'un professionnel de l'institut national des jeunes sourds**
- **D'une représentante de la CAF de la Gironde**
- **D'un médecin de PMI**
- **D'une animatrice de Relais petite enfance**
- **D'un professionnel d'un lieu d'écoute pour les parents et les enfants (LARPE)**
- **D'un professionnel de l'hôpital pédiatrique, Bordeaux Pellegrin**
- **De professionnels de l'unité ambulatoire du jeune enfant (UAJE Blanquefort)**
- **De professionnels du CMPPE "la Coccinelle" Cenon**

Piloté par **Mme le Dr Loiseau et Mme Labidoire**, puéricultrice, référentes à la cellule ressource handicap PMI, Département de la Gironde

Nous remercions chaleureusement nos partenaires pour leur participation et leur engagement dans ce projet.

Contacts :
s.loiseau@gironde.fr
v.labidoire@gironde.fr



création graphique : ancdm.fr

MAI 2021